



## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le règlement « **RÈGLEMENT NUMÉRO 448-2019 DÉCRÉTANT UNE QUOTE-PART AUX MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2019 POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES** » a été adopté le 22 janvier 2019.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 23<sup>e</sup> jour de janvier deux mille dix-neuf.**

A handwritten signature in blue ink that reads "Denis Savard".

---

Denis Savard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim